



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de nouveaux traitements contre la migraine

Question écrite n° 36501

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le refus de prise en charge de nouveaux traitements contre la migraine. La migraine est une maladie chronique et invalidante qui touche près de dix millions de Français, dont 50 000 dans des formes sévères. Aujourd'hui, des laboratoires comme Novartis, TEVA ou Lilly ont développé des traitements dont les résultats sont qualifiés « d'avancées majeures ». Chaque médicament bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché européen. En toute logique, des pays comme le Danemark, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg ou la Belgique ont statué sur un remboursement de ces nouveaux traitements. Or, contre toute attente, ce n'est pas le choix que la France a fait puisqu'en décembre 2020 elle a décidé une absence de prise en charge de ces mêmes traitements. Il lui demande pourquoi le Gouvernement refuse de prendre en charge ces médicaments et si cette décision incompréhensible est susceptible d'évoluer rapidement vers un remboursement de ces nouveaux traitements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36501

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1635

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)